

CHARTRE DU RANDONNEUR



La chartre du randonneur a pour but de sensibiliser tous les utilisateurs des sentiers de randonnée à la bonne pratique de l'activité de randonnée au sein du Club Vosgien de Rouffach

Convivialité:

*Quel que soit le niveau des participants, les activités de marche ne visent pas la performance, ni l'exploit sportif, ni l'esprit de concurrence.
Il s'agit de rencontres conviviales, à la découverte de sites, de paysages et de milieux culturels, tout en améliorant notre santé et notre qualité de vie.*



Condition physique et équipements:

S'assurer de disposer d'une condition physique clairement adaptée à la difficulté de la sortie (dénivelé, durée, intensité, météo etc... Se munir d'un équipement approprié: bonnes chaussures de marche, bâtons de randonnée recommandés, crampons lors des sorties hivernales, vêtements adaptés à la saison, au milieu, à la météo.

etc...

Bons Usages:

Rester toujours à proximité ou au minimum à vue du guide. Etre à l'écoute des informations et des recommandations données par le guide et en tenir compte. Laisser au guide le soin de gérer le rythme de la marche: vitesse, pauses ,redémarrage etc...

En cas de perte de contact avec le groupe, s'arrêter sur le sentier et attendre le groupe

Respectons les espaces protégés:

En France, de nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires, respectons les .



Restons sur les sentiers:

Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme. Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces.

Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

Refermons les clôtures et les barrières:

Sur les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui. Pensez à fermer les clôtures et barrières après votre passage, elles ne sont pas là par hasard !

Récupérons nos déchets:

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

Ramassez et remportez vos déchets avec vous. Soyez volontaire pour préserver notre environnement.

- Un mouchoir: pollution > 3 mois
- Un mégot: pollution > 1 à 5 ans
- Une peau de fruit: pollution > 3 mois à 2 ans !

Partageons les espaces naturels :

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.

Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.



Laissons pousser les fleurs et la végétation:

Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet.

N'arrachez pas de fleur, de bourgeon, de jeune pousse ou des branches d'arbres... mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.



Privilégions le covoiturage et les transports en commun:

Le transport est l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre.

Préférez le covoiturage ou les transports en commun pour vous rendre en randonnée. Restez sur les voies ouvertes aux véhicules et gardez vous dans les espaces prévus à cet effet.

